



**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE – Canton de REPLONGES

**Référence : C.C.A.S. 10/2026**

Sur convocation en date du vingt-deux avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bâgé-Dommartin, s'est réuni en session ordinaire le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à la Mairie de Bâgé-la-Ville, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Président.

Présents : Monsieur ECOCHARD Nicolas, Vice-Président  
Mesdames BUIRET Marie-Dominique, BEURRIER Aline, CHARDIGNY Mireille,  
CORDIER Emilie, GABILLET Virginie, LAFAY Monique, LAURENCIN Angélique,  
LEROY Michèle, MICHAUD Laurence, PAUGET Martine, ROBIN Sophie, RUDE Marie-Rose.  
Messieurs JANNIN Yannick, ROZIER Jean-Claude.

Absent : /

Absent excusé : /

Procuration : Madame HUMBERT Geneviève, donne pouvoir à Monsieur ROZIER Jean-Claude.

Madame BUIRET Marie-Dominique est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre : 17

En exercice : 17

Présents : 16

Votants : 17

***Objet : Délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du C.C.A.S. au Président et au Vice-Président***

Vu le Code de l'action sociale et des Familles et notamment les articles R 123-21, R123-22 et R 123-23 ;  
Vu le décret n°95-562 et plus particulièrement ses articles 20, 21 et 22, qui prévoit la possibilité pour le Conseil d'Administration de déléguer de manière permanente certains de ses pouvoirs au Président et au Vice-Président.

Compte tenu de l'élection du Vice-Président,

Considérant la nécessité pour accroître l'efficacité des interventions du C.C.A.S. de donner au Président et au Vice-Président, dûment désignés, les moyens de régler directement certaines situations,

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur :

Délégation de pouvoir donnée au Président et au Vice-Président du C.C.A.S. dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le Conseil d'Administration ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale ;
- Exercice au nom du Centre Communal d'Action Sociale des actions en justice ou défense du C.C.A.S. dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Conseil d'Administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- Convocation du Conseil d'Administration et fixation de son ordre du jour ;
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d'Administration.

Il est rappelé que les décisions prises dans les matières déléguées seront signées par le Président ou le Vice-Président qui devront, à chaque séance du Conseil, rendre compte des décisions prises.

Accusé de réception en préfecture  
069120077238-20260428-2026-10-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Délégation du Président du C.C.A.S. au Vice-Président à donner, sous sa surveillance et sous sa responsabilité :

- L'ordonnance des dépenses et des recettes du C.C.A.S. ;
- La délégation de signature à caractère exécutoire ;
- L'acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au C.C.A.S.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. après avoir délibéré à l'UNANIMITE

ACCORDE au Président la délégation de pouvoirs prévue à l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

ACCORDE au Vice-Président la délégation de pouvoirs prévue à l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Fait et délibéré en Mairie,  
Le 28 avril 2026

Le Président  
Christian BERNIGAUD

A blue ink signature of Christian BERNIGAUD, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'C.C.A.S.' and '(AIN)'.

Le secrétaire de séance  
Marie-Dominique BUIRET

A blue ink signature of Marie-Dominique BUIRET, consisting of a stylized, horizontal line.